

Mauvais traitements envers les aînés : Ce que tout bénévole doit savoir

Feuille de travail : Questions clés

Les questions ci-dessous visent à aider les conseils d'administration d'organismes fournissant des services aux personnes âgées à mieux préparer leur organisme à répondre aux préoccupations relatives aux mauvais traitements envers les personnes âgées.

1. Y a-t-il dans votre organisme une personne qui se tient au courant des changements apportés au droit en matière de mauvais traitements envers les aînés?
2. Avez-vous une politique ou un processus de perfectionnement professionnel des membres du conseil, des employés ou des bénévoles au sujet des questions concernant les mauvais traitements envers les aînés?
3. Offrez-vous aux bénévoles et aux employés une formation interne en matière de mauvais traitements envers les aînés?
4. Avez-vous la certitude que vos politiques sont conformes aux lois actuelles?
5. Connaissez-vous les exigences en matière de signalement des mauvais traitements et des risques de mauvais traitements envers les aînés dans votre province ou territoire?
6. Y a-t-il dans votre organisme une personne désignée pour recevoir les rapports de préoccupations relatives aux mauvais traitements envers les clients, membres, résidents ou autres personnes âgées avec qui les bénévoles peuvent être en contact?

7. Avez-vous une politique énonçant les étapes à suivre lorsqu'une personne âgée dit à quelqu'un qu'elle a été victime de mauvais traitements de la part d'un employé ou d'un bénévole?
8. Votre police d'assurance vous offre-t-elle une protection financière dans l'éventualité où des allégations de mauvais traitements seraient formulées contre un employé, un contractuel ou un bénévole?
9. Avez-vous une politique qui exige le contrôle systématique des références de bénévoles et employés qui sont en contact avec des personnes âgées vulnérables ou ont accès à des renseignements confidentiels personnels?
10. Y a-t-il dans votre collectivité un réseau d'intervention communautaire en cas de mauvais traitements envers les aînés?
11. Savez-vous quelle division de police intervient dans les cas de mauvais traitements envers les aînés dans votre collectivité?
12. Avez-vous une liste d'agences et organismes locaux vers lesquels vous pouvez diriger les personnes âgées victimes de mauvais traitements ou qui vous paraissent susceptibles de l'être (afin qu'elles obtiennent des conseils juridiques, des secours d'urgence, du counseling ou d'autres services nécessaires)?
13. Y a-t-il dans votre organisme une personne chargée de maintenir cette liste à jour?
14. Avez-vous des politiques ou des règlements relatifs au respect de la confidentialité des renseignements personnels?
15. Les bénévoles reçoivent-ils une formation sur le respect de la confidentialité des renseignements personnels?